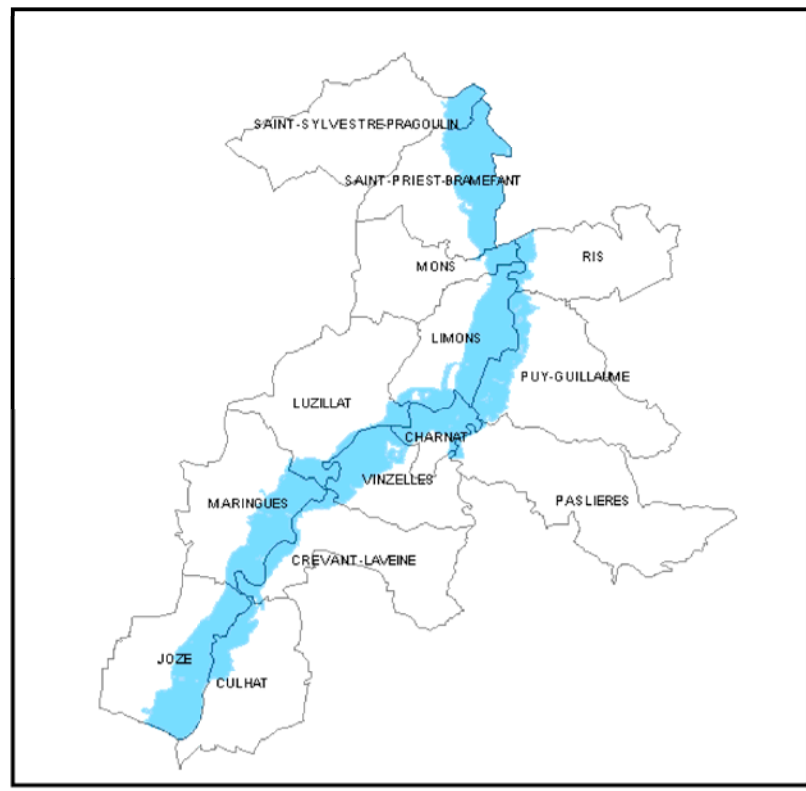




LEMINI Agglo. Jumeaux  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU PUY DE DOME

Direction départementale des territoires

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI) DE L'ALLIER DES PLAINES



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 06

Assesé à l'arrêté préfectoral  
n°: 13.02.163

*Signature*

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i.: 15 novembre 2010

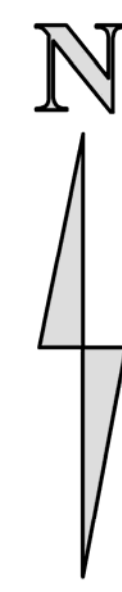
DOSSIER APPROUVE

## LEGENDE

- Limites de communes
- Isolote au pas de 1.00 m
- Isolote au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains	R	R
champs d'expansion des crues	O	R
Aléa Fort	O	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R



Echelle : 1/5000 ème

## Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif  
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne  
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

LIMONS

PUY-GUILLAUME

CHARNAT

PASLIÈRES